



-Des licences journalières seront disponibles .

Les Voiles de St-Barth 2017

AVIS DE COURSE

1- INVITATION

T.P.SAIL EVENTS vous invite à l'événement "Les Voiles de Saint Barth" du 10 au 15 AVRIL 2017 avec la collaboration de la Collectivité de St Barthélemy, du Saint Barth Yacht Club, de la Fédération Française de Voile et du CSA.

2-REGLES APPLICABLES

La régata sera régie par :

- 2.1- Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV).
- 2.2- Les prescriptions de la Fédération Française de Voile traduites pour les concurrents étrangers seront jointes en annexe aux IC.
- 2.3- Les règles de la jauge CSA et de la jauge Multihull Ratings
- 2.4- Les matériaux biodégradables ne seront pas considérés comme détritiques. Ceci modifie la règle 55.
- 2.5-La RCV 52 ne s'appliquera pas.
- 2.6- A l'exception de la classe Multihull es bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240. Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur et tous respecter les LVDSBH Minimum Safety Requirements.
- 2.7-La langue officielle est le français. En cas de conflit avec une traduction, le texte français prévaudra.

3-PUBLICITÉ

En application de la Régulation 20 de World Sailing, (Code de publicité) telle que modifié par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus d'arbore la publicité choisie et fournie par l'organisation.(DP)

4-ADMISSIBILITE

- 4.1- La compétition « Les Voiles de Saint Barth » invite
 - les Maxi-yachts ,les Mini-Maxi yachts, les TP 52,les Racings à concourir sous la jauge CSA Ratings > 0,800.
 - les Racings multicoque sous la jauge CSA Multihull Ratings > 1,000.
 - les Melges 24
- 4.2- Au vu du nombre d'inscriptions dans chaque groupe, l'AO se réserve le droit de modifier les groupes ou d'en créer à sa discrétion.

5-INSCRIPTION et ASSURANCE

- 5.1- Les concurrents doivent présenter au moment de leur inscription :
 - le bulletin d'inscription complété et signé
 - le formulaire de renonciation à recours contre le Comité d'organisation, ses partenaires et ses assureurs, dûment daté et signé
 - le certificat de jauge ou de conformité (ou une photocopie)
 - la liste d'équipage (Nom-prénom-date de naissance et nationalité de tous les équipiers)
- 5.2- **Assurance bateau** : Chaque bateau inscrit doit présenter une attestation d'assurance en régate valable pour la durée de la manifestation. (En Français ou Anglais)
- 5.3- **Assurance équipage** : Tous les concurrents Français (chaque membre de l'équipage) devront présenter au moment de leur inscription une licence FFVoile 2017 (licence club ou temporaire) valide portant le cachet médical ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs .
Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 millions d'€.
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile

FFVoile : <http://www.ffvoile.fr>

CSA : <http://www.caribbean-sailing.com>

World Sailing : <http://www.sailing.org>

T.P. Sail Events : B.P.1126 ,97015 Saint Barthélemy Cedex,

6-DROIT D'ENTREE

Les droits d'entrée sont de :

30 à 39 pieds	12 € le pied
40 à 49 pieds	16 € le pied
50 à 59 pieds	18 € le pied
60 à 69 pieds	20 € le pied
70 à 79 pieds	25 € le pied
80 +	30 € le pied

Une fois votre pré-inscription faite, vous pouvez régler votre participation en téléchargeant sur notre site le PDF d'autorisation de paiement ou en joignant les organisateurs par email ou téléphone.

T.P.Sail Events : info@lesvoilesdesaintbarth.com

7-PROGRAMME

Dimanche 9 Avril	09h00 Accueil
	13h00 Ouverture des inscriptions
Lundi 10 Avril	10h00 Ouverture des inscriptions
	16h00 Fermeture des inscriptions
	17h00 Briefing des coureurs
Mardi 11 Avril	11h00 Premier signal d'avertissement
Mercredi 12 Avril	10h00 Premier signal d'avertissement
Jeudi 13 Avril	Day off
Vendredi 14 Avril	10h00 Premier signal d'avertissement
Samedi 15 Avril	10h00 Premier signal d'avertissement
	18H00 Remise des Prix

8-INSTRUCTIONS de COURSE

Les instructions de course seront disponibles à la confirmation des inscriptions à Saint Barthélemy.

9-DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

10-COMMUNICATIONS RADIO

Tous les bateaux doivent être équipés d'une VHF Marine avec les canaux 72 ,12 et 16.

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11-PARCOURS

Les parcours seront décrits dans les IC.

12-PRIX

La remise des prix aura lieu le Samedi 15 Avril 2017. Au moins un prix sera remis aux trois premiers de chaque classe.

13-DROIT A L'IMAGE

En participant aux « VOILES DE SAINT BARTH », le concurrent autorise l'Autorité Organisatrice et les sponsors de celle-ci à utiliser et montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos, vidéos ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même et du bateau prises lors de l'épreuve et à utiliser gracieusement son image et son nom sur tous matériaux liés à la dite épreuve .

en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.